

Veillez renvoyer par e-mail une copie de ce formulaire à l'adresse : club4asdeuche@hotmail.com

Mentionner en objet : « Inscription 20^{ème} rallye jeux »

Ou renvoyez-le par courrier à l'adresse : « 4 As Deuche Club », 6 Sentier de Noirchain, 7040 Genly, Belgique



Formulaire d'inscription

20^{ème} Rallye Jeux du « 4 As Deuche Club »

13 septembre 2025

Balade ludique de 70 kms avec roadbook

Place du Levant, 7130 Bray (Belgique)

Dès 10h30 : Accueil et exposition; 13h : Départ rallye ; 18h30 : Remise des prix

Inscription et paiement, par virement, obligatoire avant le 7 septembre 2025 !!

Réservation des repas souhaitable !

Merci de remplir en lettres majuscule; (*)Mentions obligatoires :

Nom* :		Prénom* :	
Adresse :			
CP :	Ville :		Pays :
Téléphone* :		E-mail* :	
Club :			
Marque du véhicule :		Modèle :	
Année :		Immatriculation (véh. participant)* :	

Nombre de participants/véhicule*	Adulte(s) :	Enfant(s) (-12 ans) :
----------------------------------	-------------	-----------------------

		TOTAL
Inscription rallye* (Inclus : Roadbook, plaque souvenir)	15€ /véhicule	€
Pain saucisse*	X 4€ /pièce	€
Pain hamburger*	X 4€ /pièce	€
	Total	€

Paiement à effectuer, avant le 7/09/2025, par virement sur le compte ING : BE48 3631 6537 4027
Mentionner en communication : RJ4AS2025 – votre n° d'immatriculation (ancêtre) (Ex : RJ4AS2025 – 10BJ801)
Votre inscription vous sera confirmée par e-mail après paiement

Chaque personne inscrite sur ce formulaire se conformera au règlement ci-joint mis en place sur le site de la rencontre et s'engage par son inscription à le respecter.

Chaque participant s'engage également à respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

En cas d'annulation, le montant versé vous sera remboursé sur votre compte bancaire.

Pour plus d'informations, contactez-nous :

- Par e-mail, à l'adresse : club4asdeuche@hotmail.com
- Par téléphone : Président : Decamps Eric - 0479/85.17.17. ; Vice-présidente : Céline Pottiez - 0472/77.48.56

Règlement Intérieur du 20^{ème} Rallye jeux

Article 1 : Conditions d'admission

- La présence sur le site implique l'acceptation des dispositions du règlement, et l'engagement à s'y conformer.
- Tout participant s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement (port du masque, distances...)
- Tout participant ayant acquitté ses frais de participation déclare de ce fait avoir pris connaissance de ce règlement.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions en cas de dépassement de capacité d'accueil du site, sur préconisation des règles de sécurité sanitaire en vigueur.
- Les participants et leurs accompagnants s'engagent à n'exercer aucun recours contre les organisateurs.

Article 2 : Nourriture et boissons

- Pour des raisons pratiques, le bar et la petite restauration fonctionneront uniquement avec paiement en espèces.

Article 3 : Droit à l'image

- Les participants et visiteurs donnent leur accord sur la publication et la diffusion éventuelle de leur image faisant partie de l'enregistrement fait au titre de publicité de la manifestation.

Article 4 : Arrivées et départs

- Ouverture du site : le 13 septembre 2025, de 9h à 20h

Article 5 : Sécurité

- Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.
- Les participants sont tenus de respecter les signalisations routières et autres mises en place par les organisateurs.

Article 6 : Animaux

- Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ils seront obligatoirement tenus en laisse.
- Ils ne doivent pas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leur maître qui en est civilement responsable.
- Des sacs à déjections canines devront être prévus et utilisés par les propriétaires des animaux.

Article 7 : Véhicules

- Chaque véhicule déclaré dans cette rencontre et en circulation demeure sous l'entière responsabilité de son conducteur et/ou du titulaire de la carte grise. Le Club organisateur dégage toute responsabilité en cas de manquement.
- Le véhicule doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : assurances, agrément par un centre de contrôle technique, etc...

Article 8 : Circulation

- A l'intérieur du site et lors du parcours, les véhicules doivent respecter le code de la route. Le Club organisateur dégage toute responsabilité en cas de manquement.
- Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, empêcher l'installation des nouveaux arrivants, gêner les personnes installées. Les interdictions de stationnements mises en place par l'organisation devront être respectées.

Article 9 : Tenue et aspect des installations

- Chacun est tenu de respecter : les installations mises à disposition, l'hygiène, l'aspect du site, les limites de sécurité, les espaces verts, les plantations, les arbres, les clôtures et de porter une tenue vestimentaire correcte.
- Toutes dégradations seront à la charge de ses auteurs.

Article 11 : Vols

- Les organisateurs ne seront nullement responsables en cas de vols sur le site.
- Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect aux organisateurs.

Article 12 : Affichage

- Le présent règlement intérieur est affiché à l'accueil, au point info. Il est consultable sur le site internet de la rencontre.

Article 13 : Infractions

- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :
 - Toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur
 - Toute personne vendant des produits illicites ou non autorisés par l'organisation.
 - Toute personne perturbant, sous toute forme, le bon déroulement de cette rencontre
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

Article 14 : Réserves

- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisible à ce jour (pandémie, sinistre, intempérie, pénurie de carburant, etc...)
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de changement des règles sanitaires.

Le Comité du 4As Deuche Club